

**www.e-rara.ch**

## **Novveavté Dv Papisme, Opposée À L'Antiqvité Dv Vray Christianisme**

**Du Moulin, Pierre**

**A Geneve, M. DC. XXXIII**

**Zentralbibliothek Zürich**

Shelf Mark: RRe 65

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-49498>

Chapitre I. Recit de ce qui advint à Iehan Chrysostome patriarche de Constantinople

---

### **www.e-rara.ch**

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

---

**Nutzungsbedingungen** Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

**Terms of Use** This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

**Conditions d'utilisation** Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

**Condizioni di utilizzo** Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]



SIXIESME LIVRE,  
 SVITE DE L'HISTOIRE  
 PAPALE, DEPVIS L'AN DV  
 Seigneur 400. iusques au Concile de Chal-  
 cedoine, qui est le quatrieme Vni-  
 uersel, tenu l'an du Sei-  
 gneur 451.

TRAITTE' AVQVEL EST PROVVE'  
 qu'en ce temps-là l'Euesque de Rome n'estoit point  
 recognu chef de l'Eglise Vniuerselle.

CHAPITRE I.

Recit de ce qui aduint à Jehan Chrysofome Patriarche  
 de Constantinople.



L'Empereur Theodose en l'an du Seigneur 395. succe-  
 da son fils Arcadius en l'Empire d'Orient, & Honorius  
 son autre fils en l'Empire d'Occident. Alors estoit Pa-  
 triarche de Constantinople Jehan Chrysofome dont  
 nous auons les escrits, homme plein de zele & d'elo-  
 quence, & d'une vie sainte & austere, mais vn peu li-  
 bre en paroles.

† L'Imperatrice Eudoxia ne pouuant souffrir la liberté dont il ysoit en  
 ses predications, & sachant que Theophile Patriarche d'Alexandrie, Pre-  
 lar de grande autorité, lui estoit ennemi, fait venir Theophile à Constan-  
 tinople, lequel y assembla vn Concile auquel Chrysofome fut condamné  
 & demis de sa charge. Mais l'affection ardente que le peuple lui portoit fit  
 qu'il reuint peu apres, & fit sa charge comme auparauant. En laquelle con-  
 tinuant à vser de sa liberté accoustumee, il aduint que l'Imperatrice fit plan-  
 ter sa statue d'argent en place publique pres de l'Eglise, sur vne colonne de  
 Porphyre, & que quelques menaces dont elle vsoit furent rapportees à  
 Jehan Chrysofome, lequel fit là dessus vn sermon violent, où il disoit, \* He-  
 rodiade fait derechef l'enragee, elle esment derechef des troubles, elle danse derechef, dere-  
 chef elle demande que la teste de Jehan lui soit apportee en vn plat, &c. Ce qui meut

† Socrates lib.  
 7. c. 14. & seq.

\* Niceph. lib. 13.  
 c. 18. Sozom. li.  
 8. c. 21.

πάλιν Ηερόδιος  
 μείνεται, πάλιν  
 ὀργεῖται. πάλιν  
 Ιωάννην τὸ κεφάλαιον  
 ἐπιπράξας ἀνυδάσει λα-  
 βείν.



Romain, lesquels il appelle *κλεινὸν πριωτάτους ἢ δὲ λαθεσάτους*, Messieurs tres-honorez & tres-religieux. Comme aussi toute l'Epistre parle en pluriel. D'Innocent ou du siege de l'Euésque de Rome il n'y en a vn seul mot en pas vne de ces deux Epistres. D'appel au Pape il n'en est non plus parlé. Ains Chrysofome en la premiere Epistre, dit que lors qu'il fut condanné par Theophile, il en appella non au Pape Romain, (car il n'en parle point:) mais à vn autre Concile, & qu'il pria l'Empereur de faire assembler vn Concile legitime, où la cause peust estre iugee. Par les mesmes lettres il demande secours à ses freres, & leur represente le tort qu'on lui a fait, les priant que par leur moyen, les choses faites si iniquement n'ayent point de force, & que ceux qui les ont commises soient punis. Pour à quoi paruenir il desire qu'un Concile soit assemblé. Si ce sont là paroles d'appel, c'est le mesme appel qu'il a fait au Concile où il auoit esté condanné. Pourtant aussi Innocent n'a point receu cet appel, & n'a point retenu la cognoissance de ceste cause. Seulement il fest employé à demander à l'Empereur vn Concile, lequel il n'a iamais peu obtenir.

Il y a encote moins de couleur de dire, que par la deuxieme Epistre Chrysofome a appellé à Innocent. Car elle a esté escrite trois ans apres sa condamnation, apres auoir passé pres de trois ans en bannissement. Et ceste epistre, comme la precedente, parle aux Euésques en pluriel, & ne parle point à Innocent, ni d'Innocent, ni de son siege: Bref c'est contre toute verité que Monsieur du Perron afferme que Chrysofome a appellé à Innocent.

Se trouue en Nicephore au 13. liure chapitre 19. vn long fragment d'une Epistre de Chrysofome à Innocent, où n'est non plus faite mention de son appel à Innocent, mais seulement des excés & insolences de ses ennemis. En vain aussi amasse-il quelques exemples d'auteurs parlans en pluriel à vn seul homme, comme s'ils parloient à plusieurs. Ces exemples deuoient estre tirez des escrits de Chrysofome mesme, & monstrent que c'est son stile ordinaire. Certes en toute langue ce seroit chose absurde & contre le sens commun, de dire *Messieurs*, ou *mes freres*, en ne parlant qu'à vn homme.

Là mesme nostre † Cardinal veut faire de l'entendu en Hebreu, disant † *Pag. 117.* que *Rabbi* signifie plusieurs. De vray *Rabbi* vient de *Rab*, qui signifie, *multus*, & *potens*, & *Rabbim*, signifie *multi*. Mais *Rabbi* pour cela ne signifie pas plusieurs, & n'est pas vn mot pluriel. Ains c'est vn mot singulier, qui en langue Judaïque signifie, *Maistre*, & *Docteur*.

A ceste fable il en adiouste vne autre de pareille estoffe. Il dit qu'Innocent apres la mort de Chrysofome excommunia l'Empereur Arcadius & sa femme *Budoxia*, & allegue pour son auteur George d'Alexandrie, lequel plus de deux cens ans apres ces choses aduenues a compilé de diuers auteurs la vie de S. Chrysofome, où il a amassé plusieurs fables contraires à la verité de l'histoire. C'est le tesmoignage que lui rend Photius en sa Bibliothèque, disant: \* *Appert que cet escriuaïn recite plusieurs choses contre la verité de l'histoire, mais rien n'empesche que les lecteurs choisissans ce qui est bon, ne laissent le reste.* Et est tres faux ce que dit le Cardinal, que Cedrenus ait en ceste la suiui George d'Alexandrie. Car Cedrenus ne dit aucunement qu'Eu-

\* ὁ δὲ συζητῶν  
φθίσας ἀπὸς αὐτῶν  
ὀλίγα φείσεται  
τοὺς περὶ αὐτοῦ  
περὶ, &c.

Eudoxia ait eſté excommuniée par Innocent, ni par aucun autre: ains ſeulement que κατα τὴν ἐπιτομήν αὐτῆς καὶ μίτον ἐδύον, qu'elle a attiré ſur ſoy la malediction & la iuſte haine. Bref affermer que Cedrenus dit que Innocent a excommunié Arcadius ou Eudoxia, eſt vne inſigne fauſſeté du Cardinal. A ceſte fable contredifent tous les hiftoriens prochains du temps de Chryſoſtome. Car outre ce que Theodoret, Socrates, & Sozomene qui ont eſcrit exactement les choſes aduenues à Chryſoſtome ſ'en taiſent, & omettent vne choſe qui ſeruiroit grandement à la louange & iuſtification de Chryſoſtome, il y a ceci de plus, que Proſper & Marcellinus en leurs Chroniques, & Socrates au ſixieme liure, chapitre ſeizieme, remarquent expreſſément qu'Eudoxia eſt morte durant le Conſulat de Honorius & Ariſtinetus, qui eſchet en l'an du Seigneur 404. trois ans deuant la mort de Chryſoſtome: lequel eſt mort en l'an 407. A ce conte il faudroit dire qu'Innocent excommunia Eudoxia trois ans apres qu'elle fut decedee. Oppoſer à des anciens autheurs, des nouveaux, comme Nicephore & Zonare, ou Simeon Metaphraſte autheur fabuleux, comme fait le Cardinal, c'eſt y proceder avec mauuaife foy. Lequel pour affoiblir le teſmoignage de Socrates, dit qu'il eſtoit Nouatien & ennemi de la memoire de Chryſoſtome. Mais ie ne puis comprendre quel tort Socrates fait à la memoire de Chryſoſtome, en ce qu'il met la mort d'Eudoxia deuant celle de Chryſoſtome: veu principalement qu'il louë & exalte grandement Chryſoſtome, & le iuſtifie de tout ſon pouuoir. Auſſi eſt il faux que Socrates ait eſté Nouatien. Car il blaſme les Nouatienſes comme ſchiſmatiques au 5. liure chapitre 19. où il les accuſe de ſeſtre ſeparez de l'Egliſe. † Depuis le temps (dit-il) que les Nouatienſes ſe ſeparerent de l'Egliſe. Et au chapitre ſuiuant il les met entre les heretiques: Il eſt (dit-il) expedient de paſſer ſous ſilence ce qui eſt arriué parmi les autres, aſſauoir parmi les Ariens, les Nouatienſes, Macedoniens, Eunomiens. C'eſt donc vne calomnie que le Cardinal met à ſus à Socrates fidele hiftorien.

† ἐπεὶ οἱ ναυαπικῶν τῆς ἐκκλησίας διελθόντων...

† Pag. 119. &c. RED.

Là meſme le † ſieur Cardinal afferme pluſieurs choſes contre verité. Comme ce qu'il dit que Proſper Aquitanicus, & Marcellinus Comes mettent la mort de l'Imperatrice Eudoxia pluſieurs ans auant la mort de S. Chryſoſtome. Car Proſper ne parle aucunement de la mort de Chryſoſtome, & met la mort d'Eudoxia vn an apres qu'elle eut fait planter ſa ſtatue ſur vne colonne de porphyre, contre laquelle Chryſoſtome preſcha. Quāt à Marcellinus il met la mort de Chryſoſtome vn an deuant la mort d'Eudoxia, & ne croi pas que le ſieur Cardinal ait veu ces autheurs, mais il ſ'en eſt fié à d'autres qui l'ont abuſé. Avec pareille fauſſeté il dit là meſme, que la reuolte des Iſaures eſt aduenue depuis l'exil de Chryſoſtome. Car \* Chryſoſtome meſme en l'Epitre quatorzieme teſmoigne le contraire, diſant que comme il alloit en banniſſement il fut trouuillé par les chemins d'vne fiere ardenſe, & que les courſes des Iſaures leſpouuantoient. Que ſi Arzabacius enuoyé contre eux avec vne armee, a obtenu des victoires ſur eux depuis la mort de Chryſoſtome, l'Imperatrice qui fauoriſoit cet Arzabacius, comme recite Zoſime, ne peut eſtre Eudoxia, comme du Perron nous veut perſuader.

\* Chryſoſt. Epiſt. 14. ἐπεὶ πάλαι δὸνται ἀπὸ τῶν ἰστανῶν ἀπὸ τοῦ ἀπειροῦ καὶ τῶν ἰστανῶν πάλαι καὶ ἐπὶ τῶν ἰστανῶν...

Nous auons la vie de Chryſoſtome eſcrite par Palladius, lequel ne parle point

point de l'excommunication d'Arcadius, non plus que de l'appel à Innocent. Bien est vray qu'il dit, qu'Innocent iugea que le iugement de Theophile seroit cassé & annullé: Non pas qu'Innocent ait prononcé iugement comme iuge: mais il iugea qu'il falloit le casser par vn Concile: Pourtant aussi Palladius adiouste: qu'Innocent disoit, qu'il falloit tenir vn autre Synode irreprehensible de Prelats d'Orient & Occident. Innocent donc remettoit le iugement au Concile.

C'est donc vn mensonge tout euident du Pape † Gelase qui a escrit cent ans apres, de dire qu'Innocent a absous Jehan de Constantinople. Les Papes ne sont pas croyables en ces matieres. Et Monsieur du Peron ne deuroit les alleguer pour tesmoins en leur propre cause, comme il fait mille fois, ayant rempli de tels passages tout son liure. Car les Euesques de Rome, pour exalter leur propre dignité, mentent fort liberalement. Sur tout ce Gelase qui a deuançé tous ses deuançiers en orgueil.

Or la coustume alors estoit que les Eglises de l'Empire Romain entretenoient leur vnion par lettres communicatoires, & mesme s'ent'enuoyoiēt le pain sacré, & des Eulogies, comme ils parloient alors, en signe de concorde. Durant ce discord meū sur le fait de Jehan Chrysostome, Innocent & les Euesques Occidentaux ne voulurent point recevoir la communion des Eglises de Constantinople & d'Alexandrie, & se separerent de leur communion, comme tesmoigne Theodoret au 5. liure de son histoire chap. 34. Jehan estant mort, les Occidentaux ne voulurent iamais admettre la communion des Egyptiens, ni des Orientaux, ni des Euesques du Bosphore & de la Thrace, &c. Mais apres qu'ils eurent entendu l'honneur que la ville de Constantinople auoit rendu à Chrysostome apres sa mort, ils se reconcilierent. Comme tesmoigne Innocent mesme: \* Ayant (dit-il) appris de ceux que vous avez enuoyez, que toutes choses auoient esté accomplies selon nostre desir, j'ay, rendant graces à Dieu, receu la communion de vostre Eglise. Passages qui montrent qu' alors les Papes n'excommunioient pas les personnes & les Eglises hors leur Patriarchat, par foudres & Anathemes, comme ils ont fait depuis, mais seulement declaroient ne vouloir recevoir leur communion, & se separoient de leur vnion de peur de participer à leur peché.

Mais deuant que de laisser ce saint personnage, ie veux alleguer quelques passages esquels il parle de la ville & Eglise d'Antioche, où il a presché par plusieurs années. En l'homilie 3. au peuple d'Antioche, il parle ainsi de la ville & du peuple d'Antioche: † Considerez la grandeur de la ville, & qu'il ne s'agit pas d'une ou de deux, ou de trois, ou de dix ames, mais d'infinis milliers, & DV CHEF DE TOVT LE MONDE. Ceste ville est celle en laquelle les Chrestiens ont esté premierement ainsi nommez. Ce saint personnage a creu que l'honneur que Dieu a fait à Antioche, qu'en icelle premierement les fideles ayent esté nommez Chrestiens, estoit vne consideration suffisante pour la faire la premiere de toutes, & le chef de tout le monde, & que par consequent elle deuoit estre preferee à l'Eglise de Rome. Le mesme Pere en l'homilie 17. au peuple Antiochien: † En Antioche les disciples ont esté premierement appelez Chrestiens, nulle ville en toute la terre habitable n'a cela, non pas mesme la ville de Romulus: Pourtant ceste ville peut esleuer la veue contre toute la terre habitable. Et en l'homilie 25.

† Epist. ad Dardanios.

\* Innocent Ep. 17. ad Alexandrum.

† ἐν ὄνομα τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ χριστοῦ, ὡς ἔστιν ἐκεῖ μίαν ἢ δύο, ἢ τρεῖς ἢ δεκά ψυχῶν ἐσὶν ἡμῶν οὐκ ἴσους υἱοῦ, ἀλλὰ ἀπὸ μιᾶς ὁμοῦ ἀπεβίβαν ἀπὸ κεφαλῆς τῆς ἐκκλησίας ἀγαθῆς.

versio Brixiani emendata à Frontone Ducato Iesuita.

Cozica urbis magnitudinem. &c. sed de millibus, infinitis & totius orbis capite.

† ἰσχυροῦς πόλις ἐστὶν ἡ Ἀντιοχεια τὰς κατὰ τὴν γῆν κρηταισῶν χριστιανῶν. τὸ ὅτι ἡ δέμια τῆς πόλεως ἐστὶν οἰκουμένη ἡ καὶ πάλαι, ἐστὶν αὐτῇ ἡ πρώτη πόλις, ἀπὸ τῆς ἀρχῆς ἀνακλιῶν τῶν οἰκουμένων ἐκ πλεῖσται δὲ γῆται.

\* ε μικρόν τῆς πόλεως ἰγυά-  
μοις ἔπ' αὐτοῖς ἀπαύτως ἡ-  
νυ δ' ἀνάτη.

sur les Actes: Les disciples ont esté premierement appellés Chrestiens en Antioche. \* Ce-  
la n'est pas vne petite louange de ceste ville: laquelle fait qu'elle peut estre opposée à toutes.  
Et au Sermon sur S. Ignace, il exalte la dignité de la ville d' Antioche, de ce  
que S. Pierre auquel Jesus Christ a donné les clefs & le gouvernement de  
son Eglise, y a fait vn long sejour. Et de là infere qu' Antioche ne cede à au-  
cune ville du monde. Ses mots sont, τῆς οἰκουμένης ἀπάνου ἡ πόλις ἀπ' ἑρῆσ' αὐτῆς  
ἢ ἡμᾶτερά, c'est à dire, *nostre ville est equipollente ou peut estre mise en balance contre*  
 *toute la terre habitable.* Jamais ce bon docteur n'eust ainsi parlé s'il eust creu  
que l'Eglise d' Antioche fust suiette à l'Eglise de Rome. Pourtant quand de  
prestre d' Antioche il fust esleu au Patriarchat de Constantinople, cela se  
fit sans en communiquer à l'Euesque de Rome, & sans demander son ap-  
probation. A Jehan Chrysofome succeda au Patriarchat de Constantino-  
ple Arfacius, & apres Arfacius, Atticus, ennemi de Chrysofome.

Nicephore au 13. liure chap. 33. dit qu' Innocent Euesque de Rome ex-  
communia cet Atticus, lequel cependant ne laissa pas de demeurer paisible  
possesseur de sa charge, estant fort honoré & respecté, & y continua par l'e-  
space de vingt & quatre ans. Car les iugemens des Euesques de Rome, hors  
son Patriarchat, estoient de nul effect. Joint que telles excommunica-  
tions n'estoyent que simples declarations de ne vouloir communier avec  
quelqu'vn.

CHAPITRE II.

*De la puissance des Patriarches d' Alexandrie durans  
ce cinquieme siecle.*

**L**A grande autorité dont Theophile Patriarche d' Alexandrie a vŕe en  
la deposition de Chrysofome, sans en receuoir aucune censure ni pun-  
tion Ecclesiastique, estant demeuré paisible possesseur de son Patriarchat  
iusques à la mort, nous donne occasion de parler de la puissance qu' alors a-  
uoit ce Prelat, lequel aspiroit à choses encore plus hautes, & qui eust fort  
hausé ce siege si les euenemens des hecles suiuaus eussent reüssi.

Parmi les Epistres de Synesius Euesque de Ptolemais en Cyrene il y en a  
à ce Theophile. En l' Epistre 66. luy proposant vne question, il dit, † *C'est là*  
 *l'interrogation à laquelle il faut que l'autorité de la succession Apostolique responde*  
 *simplement & clairement.* Et en l' epistre suiuaute: \* *Je veus, & ce m'est vne necessité*  
 *diuine de tenir pour loy tout ce que ce throne-là ordonne.* Il parle du siege d' Alexan-  
drie. S'il eust escrit en ces mesmes termes à l'Euesque de Rome, nos aduer-  
saires ne faudroyent de faire monstre de ces passages, pour prouuer la pri-  
mauté du Pape.

\* αὐτὸ δ' ἡ ἔπι-  
στὴν ἐρωτημα-  
τιῶν ὁ δ' ἐπι-  
στωφέντιον τῆς  
δοκτορικῆς ἀπο-  
κρίσεως ἀ-  
ποφάσις καὶ συ-  
μφωνία.

\* ἐγὼ καὶ βέλο-  
μι καὶ ἀνάκη-  
μι καὶ θεῶν νόμον  
πρὸς τοὺς πάντας  
ἐν αὐτῷ ἐκείνους ὁ  
Ἰπὸν Θεοῦ ἡρω-  
σῆ.

A ce Theophile, mort l'an 412. succeda Cyrille, duquel la puissance e-  
stoit si grande, qu'il osa de sa propre autorité chasser les Juifs d' Alexan-  
drie, dont la multitude estoit incroyable, & ce sans le consentement du  
Lieutenant de l'Empereur en la prouince, nommé Orestés, lequel il contre-  
quarroit, esmouuant seditions contre luy: En l'vne desquelles ledit Orestés  
fut blessé d' vn coup de pierre par vn moine nommé Ammonius, lequel e-  
stant apprehendé & mis à mort, Cyrille le fit enterrer honorablement, &  
fit yac